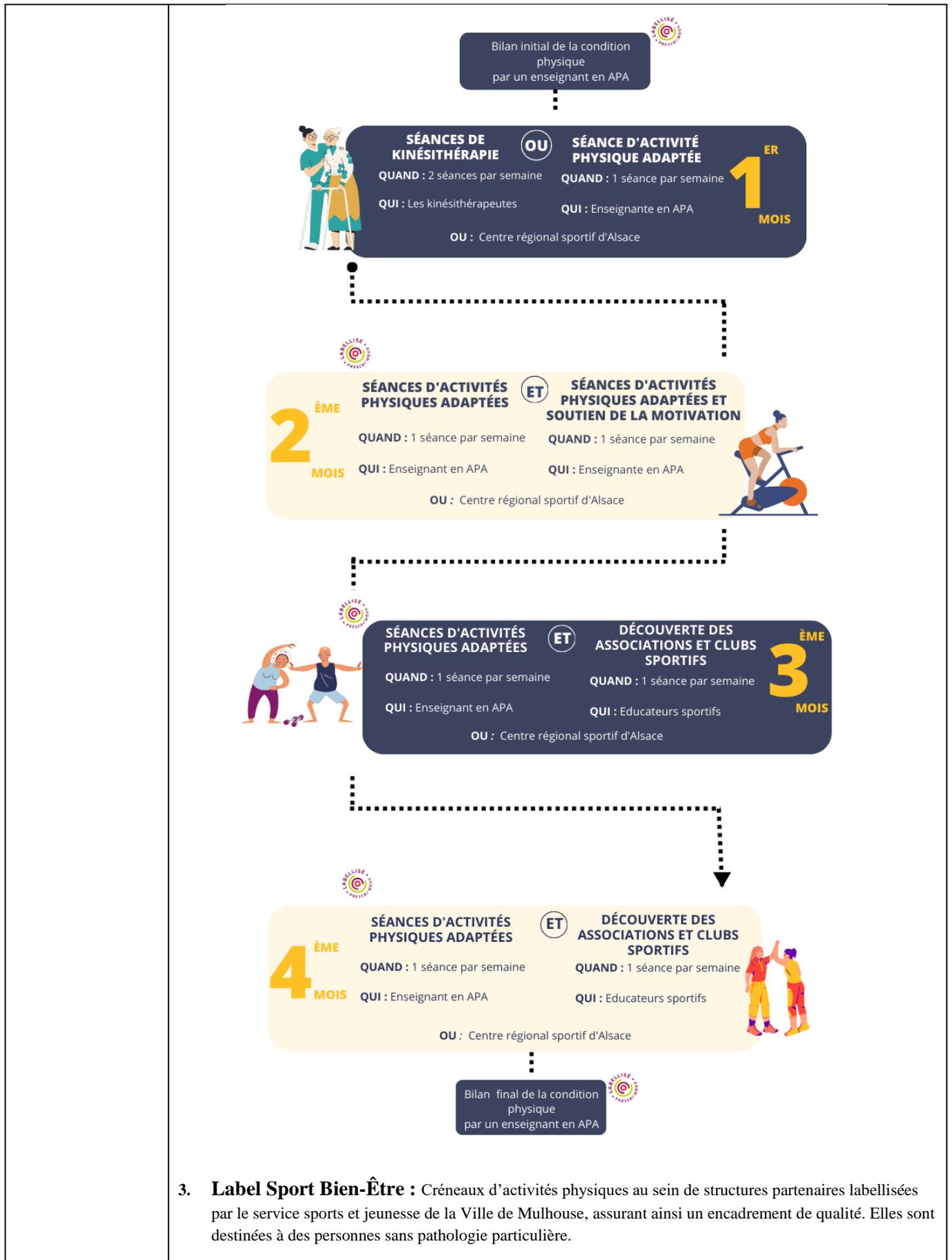


Fiche récapitulative pour les professionnels

<p>Quels professionnels peut adresser un usager à la Maison Sport-Santé?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Tous les professionnels en lien avec un usager. 								
<p>Qui pouvez-vous adresser à la Maison Sport-Santé ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Tout le monde : qu'il soit atteint d'une maladie chronique, présentant des facteurs de risque, en perte d'autonomie, sédentaire, ou qu'il ait besoin d'un coup de pouce pour se mettre/remettre à la pratique sportive. 								
<p>Dispositifs existants</p>	<p>1. Prescri'mouv : dans tout le Grand Est, y compris Mulhouse, à destination de toutes les personnes souffrantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une ALD 30, - d'un covid long, - de TMS, - ou étant en situation d'obésité (IMC>30) <p>ÉTAPE 1 PRESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE PAR LE MEDECIN</p> <p>↓</p> <p>ÉTAPE 2 RÉALISATION DU BILAN INITIAL PRESCRI'MOUV</p> <p>↓</p> <p>ÉTAPE OPTIONNELLE</p> <p>ÉTAPE 3 ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE</p> <table border="1" data-bbox="528 1223 1145 1352"> <thead> <tr> <th>Modalités de pratiques</th> <th>Accompagnement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Une pratique d'APA encadrée et sécurisée 12 séances sur 4 mois maximum</td> <td>Un bilan Intermédiaire Réalisé à l'issue des 12 séances de pratique</td> </tr> </tbody> </table> <p>↓</p> <p>ÉTAPE 4 VERS UN MODE DE VIE ACTIF AU QUOTIDIEN</p> <table border="1" data-bbox="528 1464 1289 1742"> <thead> <tr> <th>Modalités de pratiques</th> <th>Accompagnement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> Une pratique réalisée au sein d'une structure sportive Créneau Prescri'mouv OU Créneau d'activité physique classique </td> <td> Jusqu'à 3 appels de suivi planifiés à 2, 9 et 12 mois après l'orientation vers la pratique Un bilan de poursuite réalisé 6 mois après l'orientation vers la pratique </td> </tr> </tbody> </table>	Modalités de pratiques	Accompagnement	Une pratique d'APA encadrée et sécurisée 12 séances sur 4 mois maximum	Un bilan Intermédiaire Réalisé à l'issue des 12 séances de pratique	Modalités de pratiques	Accompagnement	Une pratique réalisée au sein d'une structure sportive Créneau Prescri'mouv OU Créneau d'activité physique classique	Jusqu'à 3 appels de suivi planifiés à 2, 9 et 12 mois après l'orientation vers la pratique Un bilan de poursuite réalisé 6 mois après l'orientation vers la pratique
Modalités de pratiques	Accompagnement								
Une pratique d'APA encadrée et sécurisée 12 séances sur 4 mois maximum	Un bilan Intermédiaire Réalisé à l'issue des 12 séances de pratique								
Modalités de pratiques	Accompagnement								
Une pratique réalisée au sein d'une structure sportive Créneau Prescri'mouv OU Créneau d'activité physique classique	Jusqu'à 3 appels de suivi planifiés à 2, 9 et 12 mois après l'orientation vers la pratique Un bilan de poursuite réalisé 6 mois après l'orientation vers la pratique								

- | | |
|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | <p>2. Mulhouse Sport-Santé : dispositif uniquement Mulhousien, visant à renforcer le dispositif Prescri'mouv, à destination des Mulhousiens et Mulhousiennes éloignés de la pratique sportive et souhaitant se mettre/se remettre en mouvement.</p> |
|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



3. **Label Sport Bien-Être** : Créneaux d'activités physiques au sein de structures partenaires labellisées par le service sports et jeunesse de la Ville de Mulhouse, assurant ainsi un encadrement de qualité. Elles sont destinées à des personnes sans pathologie particulière.

<p>4 étapes à suivre pour nous adresser quelqu'un</p>	 <pre> graph TD A[1. Parlez à votre usager des dispositifs et de la Maison Sport-Santé] --> B[2. Accompagnez votre usager pour la prise de RDV ou transmettez lui les informations utiles pour qu'il réserve son bilan médico sportif : Appeler au 03 52 62 64 37 Informations demandées pour la prise de RDV : Nom/ Prénom/Date de naissance/ Adresse/Médecin traitant/ / N° de téléphone/Mail] B --> C[3. Votre usager réalise le bilan médico-sportif avec un Enseignant en activité physique adaptée (EAPA)] C --> D[4. Votre usager est orienté dans le dispositif qui lui est le plus adapté] </pre>
<p>Prises en charge</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan initial, intermédiaire et de poursuite avec un Enseignant en activité physique adapté (EAPA) : pris en charge à 100% par l'ARS GE • Accompagnement spécifique : pris en charge à 100% par l'ARS GE • Créneaux labellisés Prescri'mouv : pris en charge par l'usager. Sur Mulhouse des aides à la pratique peuvent être délivrées selon les ressources pour la première année. • Inscription en club partenaires : pris en charge par l'usager. Cependant, des aides existent sur Mulhouse, selon certaines modalités. <p>Plus d'informations sur la page https://mulhouse-sport-santé.fr/se-remettre-en-mouvement/aides-et-subventions-aux-mulhousiens/</p>
<p>Contacts utiles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vous souhaitez adresser quelqu'un dans un dispositif : Contacter le pôle APSA, pour réserver son bilan médico-sportif au 03.52.62.64.37 • Vous avez une question ou avez besoins d'une information, votre point ressource : La Maison Sport-Santé de la Ville de Mulhouse vous répond au 03.89.62.74.99